

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°14
Séance du 13 Mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU pouvoir donné à Gilles VATOUX,
Gaëlle LABALME, Evelyne MONFRAY

Absents:

Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 9 Mai 2022

Présents et représentés : 13
Date d'affichage : 9 Mai 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

N°14 : Dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le chemin piétonnier et sécurisation chemin de Saint Cyprien et route d'Illiat au titre d'équipement de proximité des communes

M. le Maire indique que les demandes de subvention au Département doivent être déposées avant le 30 juin de l'année précédente. Compte tenu du projet de travaux de mise en place d'un chemin piétonnier et sécurisation chemin de Saint Cyprien et début de la route d'Illiat envisagé en 2023 il convient d'anticiper la demande de subvention au département.

Le montant prévisionnel total de l'opération est de **200 000 € H.T.**

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		40 000 €	20 %
Sous-total autofinancement		20 000 €	20 %
Etat	DETR ou DSIL	60 000 €	30 %
Communauté de communes	Fond de concours	15 000 €	7,5 %
Conseil régional		40 000 €	20 %
Conseil Départemental		45 000 €	22,5 %
Sous-total subventions publique		160 000 €	80 %
Total H.T		200 000 €	100%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour le chemin piétonnier et sécurisation chemin de Saint Cyprien et route d'Illiat,
- AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès du Département au titre l'équipement de proximité des communes,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

